

| | | |
|--|---|---|
| <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p> | <p style="text-align: center;">  DROIT, SCIENCE POLITIQUE ET MANAGEMENT ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE </p> <p style="text-align: center;">  UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p> <p style="text-align: center;">MASTER</p> <p style="text-align: center;">Mention : « Droit privé »</p> <p style="text-align: center;">Droit Privé et Sciences Criminelles</p> <p style="text-align: center;">Parcours Sciences Criminelles et Droits de l'Homme</p> <p style="text-align: center;">Responsable pédagogique : Jean-François RENUCCI, PR Co-directeur : Yves STRICKLER, PR</p> | <p style="text-align: center;">Année Universitaire 2020-2021</p> <p style="text-align: center;">  C.E.R.D.P. <small>Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures</small> </p> |
|--|---|---|

Master rattaché à l'unité de recherches C.E.R.D.P. (Centre d'Études et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Les enseignements du Master ont pour finalité l'acquisition d'une solide culture juridique dans les domaines fondamentaux du droit privé et des sciences criminelles, en droit français et en droit monégasque.

Du point de vue pédagogique, la formation a pour objectif de donner aux étudiants le goût de la recherche en leur fournissant les connaissances méthodologiques indispensables qui les aideront à en maîtriser les acquis. Une importance toute particulière est attachée à la réalisation d'un mémoire de recherche.

Insertion professionnelle

Les disciplines juridiques tendent par essence à l'exercice du droit. Cette formation a été conçue pour être, outre sa dimension scientifique, un support aux différentes professions judiciaires, juridiques et extra juridiques.

Elle offre notamment un éventail de débouchés dans les professions juridiques et judiciaires : avocat, magistrat, commissaire et officier de police, juriste spécialisé dans divers contentieux (immobilier, bancaire, entreprise...), huissiers, greffiers..., mais aussi accès aux concours administratifs, enseignement et recherche.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 est ouvert aux étudiants titulaires d'un Master 1 de Droit privé et sciences criminelles, ou d'un diplôme jugé équivalent, ou aux personnes justifiant d'une pratique professionnelle de haut niveau et assortie de solides connaissances juridiques.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit Privé de Nice (e-candidat et Campus France), avec éventuellement un entretien. Les étudiants étrangers doivent, en outre, avoir une excellente maîtrise de la langue française (niveau C2).

Étudiants du M1 Droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil (16 étudiants).

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) permettent d'accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. : + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure.

Programme des études

| Description de la formation | Nombres d'heures | CC/CT | ECTS | Coef. |
|---|------------------|---------------|-----------|------------|
| UE1 - Enseignements fondamentaux obligatoires 1 | | | 6 | 6 |
| Droit pénal général 1 | 20h CM | CCI | | 1 |
| Droit pénal général 2 | | CT (écrit 5H) | | 3 |
| Privations de libertés | 20h CM | CCI | | 2 |
| UE2 - Enseignements obligatoires communs 1 | | | 3 | 2 |
| Droit monégasque 1 | 15h CM | CCI | | 1 |
| Procédures européennes | 10h CM | CCI | | 1 |
| UE3 – Enseignements complémentaires obligatoires 1 | | | 6 | 2 |
| Droit pénal spécial | 15h CM | CCI | | 1 |
| Procédure pénale | 15h CM | CCI | | 1 |
| UE4 – Projet professionnel et de recherche obligatoire 1 | | | 15 | 0,5 |
| - Méthodologie : recherche et des concours - Pré-soutenance du mémoire | 15h CM | CCI | | 0,5 |
| TOTAL SEMESTRE 3 | 110h CM | | 30 | |
| UE5 – Enseignements fondamentaux obligatoires 2 | | | 6 | 6 |
| Droit des contrats 1 | 20h CM | CCI | | 1 |
| Droit des contrats 2 | | CT (écrit 3H) | | 3 |
| Procès pénal et droits de l'Homme | 20h CM | CCI | | 2 |
| UE6 – Enseignements obligatoires communs 2 | | | 3 | 2 |
| Droit monégasque 2 | 15h CM | CCI | | 1 |
| Procédures civiles et pénales rapides | 10h CM | CCI | | 1 |
| UE7 - Enseignements complémentaires obligatoires 2 | | | 6 | 2 |
| Post-sententiel | 15h CM | CCI | | 1 |
| Histoire de la sanction | 15h CM | CCI | | 1 |
| UE8 - Projet professionnel et de recherche obligatoire 2 | | | 15 | 3 |
| - Méthodologie : rédaction et présentation - Mémoire | 10h CM | CCI | | 3 |
| TOTAL SEMESTRE 4 | 105h CM | | 30 | |

Élément facultatif semestriel (Bonus sport, engagement) : max. +0,25 pt

Contrôle des connaissances

- La compensation s'opère au sein des Unités et au sein de chaque semestre et, sous réserve des décisions de l'Université, entre les deux semestres. En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

- Les **enseignements fondamentaux** obligatoires font l'objet d'une **notation continue sur 20**. En outre, une **épreuve écrite** (dissertation) aura lieu : à la fin du premier semestre, pendant 5 heures en droit pénal général ; à la fin du second semestre, pendant 3 heures, en droit des contrats.

- Tous les **autres enseignements** donnent lieu à une **notation continue sur 20** dont les modalités sont arrêtées en début de séminaire par l'enseignant (par exemple : exposés éventuels, participation, interrogation écrite finale).

- Le **Mémoire de recherche**, ayant trait à l'une des matières de la dominante de sciences criminelles, doit avoir été rédigé sous la direction d'un Professeur ou d'un Maître de conférences. Les sujets des mémoires de recherche doivent être déposés, après acceptation de l'enseignant directeur de recherche, auprès du Directeur du diplôme, au plus tard le 15 octobre. Une pré-soutenance obligatoire sera organisée fin janvier. Deux exemplaires de chaque mémoire doivent être déposés auprès du Directeur du Master et auprès du directeur de mémoire au 1^{er} juin.

Mémoire de recherche :

La pré-soutenance est notée sur 10 et le mémoire de recherches est noté sur 60.

Les **examens** ont lieu à la date fixée par les directeurs, au plus tard avant **le 31 janvier pour le Semestre 3 et le 30 juin pour le Semestre 4.**

Il y a une **session unique d'examen par an**, avec une délibération pour chaque semestre.

Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury pour les unités d'enseignement et de recherche non validées, dans les mêmes conditions d'enseignement et d'examen prévues l'année précédente. Aucun autre redoublement ne sera autorisé.

Bonus facultatifs (Bonus sport ou bonus engagement)

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0,25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Le bonus sport est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique – Bureau des Masters 2 (B. 122) - Avenue Doyen Trotabas 06050 Nice Cedex 1
Tel. : + 33 (0)4.89.15.25.26 – Courriel : droit.scolarité.master2@unice.fr – Web : <https://lexsociety.univ-cotedazur.fr/>